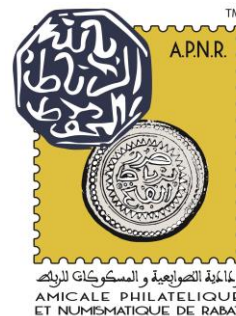




6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique

المسابقة الوطنية الخامسة للطوابع والمسكوكات

2022 معرض الرباط - PHILEXRABAT 2022
26 - 29 - 05 - 2022



REGLEMENT GENERAL

Article 1- Définition

Le 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2022 est un événement biannuel et une manifestation culturelle ayant pour objectif le rassemblement des collectionneurs autour d'une même passion : la philatélie et la numismatique.

Il revêt ; principalement, un caractère compétitif, mais tout un chacun peut exposer en exhibition, sans évaluation (collectionneurs expérimentés ou débutants).

Les collections philatéliques et numismatiques exposées en compétition, sont évaluées par un jury selon la réglementation générale et spécifique sur les expositions philatéliques internationales, édictées par la Fédération Internationale de Philatélie (F.I.P.).

L'évaluation des collections numismatiques est effectuée en adaptant les règles appliquées à la philatélie.

CHAPITRE I – ORGANISATION

Article 2 - Dates et lieu

Le 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2022 se déroulera **en présentiel**, du **26 au 29 mai 2022** au Centre Culturel de l'Agdal, sis à la rue Amir Abdelkader, Agdal à Rabat;

Article 3- Organisateur

PHILEXRABAT 2022 est organisé par l'Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat (APNR), avec le soutien de Poste Maroc et en collaboration avec le Conseil de l'Arrondissement de l'Agdal-Ryad.

Article 4 - Comité d'organisation

Le Comité d'organisation est composé de 5 membres :

- Président du Salon, responsable de la communication : M^r Abdelkader LEMRAHI - Président de l'APNR ;
- Vice-Président du Salon, Président de la Commission du Jury et jury Numismatique : D^r Iz-Eddine EL AMRANI, Vice-Président de l'APNR ;
- Secrétaire Général et Trésorier : M^r Fouad MORENO, SG et Trésorier de l'APNR;
- Secrétaire salon du salon et du Jury, jury Philatélie, chargé du catalogue du Salon et des inscriptions : M^r Jean-Claude GUYAUX - membre de l'APNR ;
- Modératrice des exposés : D^r Fatima Zahra IAAICH, Conseillère au Bureau de l'APNR.
- Conseiller PHILEXRABAT 2022 : Dr Majid TAZI Saoud, Conseiller au Bureau APNR ;
- Webmaster, responsable du site APNR et conseiller PHILEXRABAT 2021 : Mr Abdelaziz BELGHITI, membre APNR ;
- Art Designer : Mr Moutaouakil GHASSANE, membre d'honneur APNR ;
- Calligraphes : MM. Ali DAHYA et Lakhdar EL FIZAZI, membres d'honneur APNR.

Article 5 - Thème général

PHILEXRABAT 2022 est organisé sous le thème : « Mémoire et Patrimoine ».

Article 6 - Objectifs

Le 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2022 a pour objectifs principaux :

- la sensibilisation sur la conservation et la protection du patrimoine, mémoire d'une nation.
- la promotion de la philatélie et de la numismatique et la diffusion de ses valeurs culturelles et éducatives.

- le développement des échanges et des rapports amicaux entre les philatélistes et les numismates.
- de faire connaître le développement de la collection sous tous ses aspects particulièrement parmi la jeunesse et le grand public ainsi que l'attrait qu'elle représente en matière de loisirs.

CHAPITRE II - EXPOSITIONS PHILATELIQUES ET NUMISMATIQUES

Article 7 - Classes d'exposition

Sont admises, au 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2022, toutes les collections philatéliques et numismatiques qui répondent aux définitions des classes d'exposition suivantes ci-dessous.

2 catégories sont proposées en compétition et en exhibition :

1. Catégorie **1 cadre de 16 pages et plus**;
2. Catégorie **1 – 2 page(s) – voir règlement spécifique en annexe.**

7.1- Philatélie :

- Philatélie traditionnelle ;
- Histoire postale ;
- Entiers postaux ;
- Aérophilatélie ;
- Philatélie thématique ;
- Philatélie ouverte ;
- Cartes Postales ;
- Marcophilie ;
- Erinnophilie ;
- Littérature ;
- Jeunesse ;
- Timbres à date événementielle....etc

7.2- Numismatique :

- Numismatique traditionnelle ;
- Histoire numismatique ;
- Numismatique thématique..etc

7.3- Autres collections :

Sont admises dans cette catégorie toutes les collections non incluses dans les alinéas 7.1 et 7.2 (Philatélie et Numismatique).

Comme pour la Numismatique, cette catégorie sera évaluée en l'adaptant au règlement de la Philatélie (article 18).

L'art pictural est une nouvelle catégorie d'exhibition non compétitive introduite dans « Autres Collections » de PHILEXRABAT 2022.

Il s'agit de l'exposition d'une ou de plusieurs œuvres artistiques reproduisant le visuel d'un timbre, une pièce de monnaie, un billet ou mettant en scène un aspect de la philatélie ou de la numismatique.

Il est fait appel, dans cette catégorie, à l'esprit créatif de l'artiste pour mettre en valeur, sous une forme originale, ce patrimoine singulier qui intéresserait les collectionneurs d'œuvres d'art.

Article 8 - Classe d'honneur

Une classe d'honneur, constituée de collections de toutes classes ayant déjà obtenu une médaille ou une distinction dans des expositions internationales ou nationales, sera ouverte dans le cadre de PHILEXRABAT 2022.

Ces dernières ne sont pas soumises à l'évaluation prévue à l'article 18.

Article 9 - Collections hors concours

Les collections éventuelles des membres du jury et celles qui souhaitent exposer en exhibition, sans évaluation ou celles n'entrant pas dans les classes d'exposition énumérées à l'article 7 et 8 seront classées hors-concours.

De ce fait, elles ne sont pas soumises à l'évaluation du jury prévue à l'article 18.

CHAPITRE III – PARTICIPATIONS

Article 10 – Participants

Le 6^{ème} Championnat National de Philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2021 est ouvert à tout philatéliste et numismate qui désire participer dans les conditions du présent règlement.

Le participant peut être affilié ou non à une association.

Article 11 – Bulletin de participation et scans des collections :

Les scans en couleur de toutes les fiches de la collection présentée **doivent** être jointe au bulletin de participation (renseigné dans l'une des 3 langues : arabe, français ou anglais) et adressés au Comité d'Organisation (CO), au **plus tard le 30 avril 2022** par courrier électronique, conjointement, aux adresses indiquées ci-après :

-« Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat – Secrétariat PHILEXRABAT 2021 - BP 8101 Rabat Nations Unies Maroc »- apnrabat@gmail.com ; whatsapp:00212661211536;

-M^r Jean Claude Guyaux, Secrétaire du Jury de PHILEXRABAT 2019 : Rue Lombardie, 5 7100 Saint-Vaast Hainaut Belgique ; gjc@hotmail.be ; whatsapp : 0032475867456.

Le bulletin de participation est ci-joint en annexe et sur le site : <https://apn-rabat.org/>

Les scans des fiches seront, éventuellement, utilisés par le CO à l'exposition de toutes les collections dans une galerie virtuelle du site de l'APNR et aussi en prévision de migrer rapidement de notre salon prévu en présentiel vers une exposition virtuelle en cas d'empêchement majeure.

Toute collection devra être, obligatoirement, la propriété exclusive et intégrale de l'exposant qui doit être présent, sauf cas fortuit ou de force majeure, durant toute la durée de l'exposition, lequel cas, il pourra l'envoyer par le moyen de son choix (exposant résidant au Maroc).

Quant aux participants résidant à l'étranger, ils sont, exceptionnellement, autorisés à envoyer les photocopies couleurs ou des scans de leurs collections à exposer.

Article 12 - Droits et frais de participation

Les droits de participation dans les classes de compétition sont gratuits.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration et tous autres frais personnels sont à la charge du participant.

Article 13 – Assurance

Le gardiennage de PHILEXRABAT 2022 est assuré par les services du Centre Culturel de l'Agdal et par du personnel recruté par l'APNR. Cependant, les participants devront se tenir près de leurs collections pour répondre aux questions éventuelles des visiteurs durant la journée.

Tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toute espèce...) restent à la charge de l'exposant. Celui-ci a la possibilité :

- Soit de demeurer son propre assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès d'une société d'assurance de son choix.

CHAPITRE IV - ATTRIBUTS DES COLLECTIONS PHILATELIQUES ET NUMISMAQUES

Article 14 – Attribution des cadres et vitrines

Pour chaque collection exposée, il sera attribué de 1 à 3 cadres ou plus de 16 feuilles A4 chacun ou 1 à 3 vitrines ou plus, dans la limite des matériels d'exposition disponibles.

Pour la catégorie « 1 page », les collections de différents exposants seront regroupées dans un même cadre ou vitrine.

Le format A3 horizontal peut être utilisé (attention à la position dans le cadre).

Les collections ayant obtenu des médailles lors d'expositions internationales et exposées en classe d'honneur recevront un nombre de cadres ou de vitrines approprié.

Article 15 - Présentation des collections

Les documents philatéliques et les billets de banque à exposer devront être présentés sur feuilles de couleur claire de format A4 (vertical) ou A3 (horizontal), placées verticalement dans des cadres de 16 feuilles soit 4 rangées horizontales de 4 feuilles (minimum 16 feuilles pour les timbres et apparentés et un minimum de 14 billets de banque présentés sur 16 fiches dont 1 à 2 pour la présentation).

Le format A3 horizontal peut être utilisé (attention à la position dans le cadre).

Les pièces de monnaie, médailles et apparentées seront exposées dans des vitrines, accompagnées d'une fiche explicative pour chaque pièce, en plus de la page de garde (minimum 14 pièces de monnaie sur 16 fiches dont 1 à 2 pour la présentation).

Les feuilles doivent être placées dans une pochette protectrice en matière transparente fermée sur trois côtés, le côté supérieur doit rester ouvert.

Chaque feuille sera numérotée en haut et à droite dans l'ordre de présentation.

La page de garde doit comprendre les trois éléments suivants :

- Un titre bref et en concordance avec le développement de la collection.
- Une introduction qui explique le contenu de la collection.
- Un plan couvrant tous les aspects qui peuvent être attendus selon le titre et l'introduction.

Aucune mention du nom du compétiteur et de son appartenance à une association ne peut figurer sur la présentation

Le règlement spécifique de la catégorie 1 page est ci-joint en annexe.

Tous les documents ou objets exposés doivent être des originaux à l'exception des cas prévus au chapitre 11 – dernier alinéa.

Les photographies, les photocopies, les reproductions par tout procédé (à l'exception du verso d'une pièce avec marques postales déterminantes), les coupures de presse, les cartes postales et tous autres documents non philatéliques ou numismatiques ne sont admis que pour certaines classes d'exposition qui prévoient ce genre de documents ou en de rares cas.

Les œuvres d'art et les bijoux portant la date et/ou la ville de l'atelier de frappe sont admis au concours numismatique, dans le but d'encourager la collection des objets d'art du patrimoine.

Les textes, écrits dans la langue choisie (arabe, français et anglais), doivent apporter un complément d'information sur les éléments et/ou les concordances. Ils doivent être rédigés d'une façon concise, écrits de manière lisible et sans faute.

Dans l'intérêt du participant, une photocopie en couleurs de la collection devra être réalisée avant l'exposition et gardée par l'exposant qu'il remettra aux organisateurs à l'ouverture du salon.

Article 16 - Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des collections aura lieu, pour les philatélistes, à partir de 09 heures de la journée du **mercredi 25 mai 2022** par les soins des participants.

Quant aux numismates, le montage sera effectué à 08 heures de la journée d'ouverture du salon, le **jeudi 26 mai 2022**. Aucun document ne pourra être modifié ou retiré, même momentanément, durant l'exposition.

Le démontage des collections sera assuré de même par les participants à la fin de l'exposition.

CHAPITRE V - EVALUATIONS DES COLLECTIONS

Article 17 - Le Jury et stage élèves-jury

Au regard du caractère compétitif de PHILEXRABAT 2022, les collections en compétition seront évaluées par un jury dans le but de déterminer le niveau de médaille à décerner à chaque exposant.

Les jurys, sous l'autorité du Vice-président de l'APNR, sont désignés par le Comité d'Organisation, conformément aux dispositions du règlement général des expositions philatéliques internationales.

Dans le cadre de sa politique de formation, l'APNR poursuivra, lors de PHILEXRABAT 2022, le stage d'élèves-jurys qui a débuté lors du 4^{ème} SNTM-Rabat 2018 au profit des philatélistes et numismates avancés.

Les inscriptions seront enregistrées par le Comité d'Organisation avant le **30 avril 2022**.

Article 18 - Jugement des collections

Le jugement des collections tient compte exclusivement de ce qui est exposé.

Aucun autre objet ou document ne doit être fixé ou suspendu au cadre.

Il sera procédé à l'évaluation des collections selon le règlement général des expositions philatéliques de la Fédération Internationale de Philatélie (FIP) et des dispositions des règlements spécifiques des différentes classes d'exposition.

Article 19 - Appréciations, observations et recommandations

Le Comité d'organisation tiendra à la disposition des membres du jury les feuilles catégorielles d'appréciation, préalablement préparées.

Le jury est tenu de les compléter par des observations et recommandations permettant à l'exposant d'améliorer sa collection.

Une copie de ces feuilles sera remise :

- A l'exposant ;
- Au Comité d'organisation du 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2022 ;
- Aux jurés, sur demande de ces derniers.

- Les passeports philatéliques et numismatiques des exposants, préalablement complétés avec le lieu et la date de l'exposition.
Par ailleurs, le jury est chargé d'initier les élèves-jurys inscrits à l'évaluation des collections.

Article 20 - Classement des collections

Le jury établit une évaluation des collections en attribuant des notes de 0 à 100, suivant les barèmes propres à chaque classe. Selon la note obtenue, des diplômes de médaille sont attribués suivant le tableau ci-après.

	Nationale
Grand Or	95 et +
Or	90 - 94
Grand Vermeil	85 - 89
Vermeil	80 - 84
Grand Argent	75 - 79
Argent	70 - 74
Bronze Argenté	65 - 69
Bronze	60 - 64
Diplôme	- de 60

Modèle PHILEXRABAT 2022



Cachet commémoratif PHILEXRABAT 2022



Les délibérations du jury sont irrévocables et sans appel.

Article 21 - Prix et récompenses

L'attribution des prix et récompenses sera faite conformément aux décisions du Comité d'Organisation, soient :

- des médailles selon les notes obtenues.
- des diplômes de participation.
- des prix spéciaux offerts par les sponsors destinés à récompenser les collections par ordre de mérite.

D'autre part, les 3 meilleurs stands de la bourse recevront une médaille (1 or, 1 argent et 1 bronze), suivant une évaluation effectuée par les visiteurs philatélistes et numismates, au moyen d'une fiche qui leur sera remise par le Président du Jury ou son représentant à l'entrée de la salle.

CHAPITRE VI - ACTIVITES CULTURELLES

Article 22 - Conférences

Des conférences seront animées par des experts à l'amphi du CCA.

Chaque intervenant peut disposer d'une demi-heure ou plus afin de présenter une collection ou faire un exposé. Celui qui souhaite effectuer une présentation devra fournir une clé USB, lisible sur un ordinateur de type PC ou alors fournir lui-même le support de lecture et connexion vers le projecteur. Aucun logiciel ne pourra être installé sur le PC mis à disposition.

Article 23 - Espace d'exposition pédagogique de matériels

Un espace d'exposition de matériels et de produits philatéliques et numismatiques sera réservé pour les collectionneurs qui désirent présenter leurs techniques et méthodes de collection.

Article 24 – Ateliers de formation

Des ateliers philatéliques et numismatiques sont organisés au profit des jeunes et des débutants.

Ils consistent en des séances pratiques d'initiation à la collection de timbres, de documents philatéliques et de monnaies.

Les ateliers sont dirigés par des philatélistes et des numismates avancés.

Article 25 - Concours philatéliques et numismatiques

Des concours philatéliques et numismatiques sont organisés au bénéfice des visiteurs sous forme de quiz, notamment les jeunes.

Les lauréats reçoivent des prix symboliques sous formes de lots philatéliques et numismatiques.

Article 26 - Séances dédicaces

Des artistes dessinateurs de timbres (selon disponibilité) ou auteurs d'ouvrages animeront des séances dédiées.

CHAPITRE VII - BOURSE D'ÉCHANGES

Article 27 - Pointe de vente de Poste Maroc

En parallèle avec la bourse d'échanges, il sera proposé à Poste Maroc d'installer au Salon un point de vente des produits philatéliques de ces dernières années et d'organiser le lancement d'une émission spéciale qui coïnciderait avec la tenue du Salon.

Article 28- Articles autorisés

Outre les timbres, les vignettes, les enveloppes, les cartes postales, les pièces de monnaie, les pièces commémoratives, les médailles, les insignes, les pins, les billets de banque, les titres d'actions, peuvent être exposés également : des matériels de collection, des cartes anciennes, des livres anciens, des vieux papiers, des manuscrits, des bijoux anciens, des montres, des collections d'objets d'art ou tous documents d'intérêt historique, philatélique ou numismatique.

En résumé, tous les produits apparentés au timbre et à la monnaie.

Article 29 - Stands de la bourse

Il sera mis à la disposition des participants un stand constitué d'une ou de plusieurs tables.

Article 30 - Réservation de stands

Les réservations de stands seront ouvertes dès à présent et clôturées au plus tard le 30 avril 2022, à concurrence des tables disponibles, moyennant le règlement d'une participation symbolique aux frais et l'envoi du bulletin de participation ci-joint en annexe.

Seront considérées comme exposants, les personnes dont le bulletin de participation sera régulièrement parvenu aux organisateurs accompagnés de son titre de paiement.

Article 31 – Sécurité

Les objets et documents exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, de vol ou autres détériorations, y compris cas fortuit ou de force majeure.

Article 32 - Plan de la salle

L'organisateur établit le plan de la manifestation et il effectue la répartition des emplacements.

Elles seront attribuées par un tirage au sort, séparément, pour chacune des 3 catégories : philatélie, numismatique et autres collections,

Article 33 – Emplacements

En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles en plus de celles mises en place par les organisateurs.

Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité, de modifier la disposition des emplacements. Le métrage (1,20 m pour chaque table) est fixé lors de l'inscription et ne pourra pas être ensuite modifié.

Les échanges sont interdits en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Les marchands ambulants ne sont pas admis au Salon.

Article 34 - Produits interdits

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon. De même qu'aucun objet idéologique, religieux ou politique portant atteinte aux sacralités nationales ne peut être exposé.

Article 35 : Annulation de réservation

Pour toute annulation de sa réservation, l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement après la date du 30 avril 2022.

Article 36– Interdictions

Il est interdit de fumer dans tout l'espace du salon. Sont également interdits les animaux pour les exposants et pour les visiteurs.

Article 37 - Respect du règlement du salon

Le renvoi du bulletin de participation signé entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement.

CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 38 – Catalogue

Un catalogue numérique du salon sera disponible sur le site de l'APNR. Les renseignements concernant le participant porteront sur les indications suivantes :

- Identité : nom, prénom, date de naissance, profession, n°téléphone, adresse e-mail.
- Collection : thème, titre, classe, diplômes de médailles obtenues, dates et lieux. S'il s'agit d'un participant à la bourse, il fera mention de sa spécialité.
- Association : dénomination, fonction, date et lieu de constitution.

Les modifications d'informations fournies après l'inscription définitive ne seront pas prises en considération.

Article 39 – Réserves

Le présent règlement n'est valable que pour l'événement du 6^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2021.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus, en particulier de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du salon et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Le fait de participer au PHILEXRABAT 2021 implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.

Article 40 – Tenue

Tenue de ville correcte durant toute la durée du Salon.

A Rabat, le 4 mars 2022

M^r Abdelkader LEMRAHI Président de
PHILEXRABAT 2021 et Président de l'APNR

